



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	10	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 29 septembre 2017

**OBJET : 10-1 - REFORME
DES RYTHMES SCOLAIRES -
ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA
SEMAINE DE CLASSE - RENTREE
SCOLAIRE 2017-2018**

Le vendredi 29 septembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/09/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. André-Luc SEITHER à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Alain CHAUSSARD à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Gérald LACOSTE à M. Marc FOSSOUD
Mme Sophie NASICA à Mme Nathalie DEPETRIS
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Jacques GENTE
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Mickael URBANI à M. Patrice COLOMB
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAoui
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

254947

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 06 OCT. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

17 OCT. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

10-1 - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA SEMAINE DE CLASSE -
RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Par décret n° 2017-1108 en date du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, le Ministère de l'Education Nationale permet aux communes qui le souhaitent, de déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours et demi et de revenir à l'organisation de la semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 4 jours de classe.

Conformément aux termes du décret, le projet d'organisation a été présenté à l'avis des conseils d'écoles publiques de la Commune et a reçu une large majorité d'avis favorables.

Le Directeur Académique des services de l'Education Nationale a validé ce projet le 7 juillet 2017 et en a autorisé l'application à la rentrée scolaire 2017/2018.

Aussi, à compter du 4 septembre 2017, les horaires d'enseignement au sein des écoles publiques antiboises seront les suivants :

JOURS DE CLASSE	HORAIRES MATIN	HORAIRES APRES-MIDI
LUNDI	8 H 30 à 11 H 30	13 H 30 à 16 H 30
MARDI	8 H 30 à 11 H 30	13 H 30 à 16 H 30
JEUDI	8 H 30 à 11 H 30	13 H 30 à 16 H 30
VENDREDI	8 H 30 à 11 H 30	13 H 30 à 16 H 30

Pour les familles qui le souhaitent, et sur inscriptions auprès du guichet unique, des activités seront proposées aux élèves les mercredis des semaines de classe soit le mercredi matin avec les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) qui remplacent les activités périscolaires du vendredi après-midi, soit la journée entière avec les T.A.P. suivis du centre de loisirs.

Des activités périscolaires sont organisées chaque matin avant la classe de 7 h 30 à 8 h 20 et les après-midis après la classe de 16 h 30 à 18 h.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

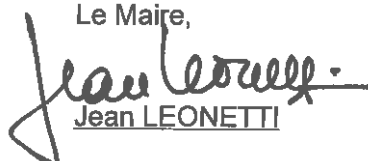
À la majorité par 41 voix POUR sur 48 (2 CONTRE : Mme MURATORE, M. AUBRY – 5 ABSTENTIONS : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. LO FARO, Mme DUMAS),

- **APPROUVE** la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune, applicable dès la rentrée scolaire 2017/2018.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

10-1 - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA SEMAINE DE CLASSE -
RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.10-1 - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA SEMAINE DE CLASSE - RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

Date de transmission de l'acte : 17/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 17/10/2017

Numéro de l'acte : DCM2579-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170929-DCM2579-17-DE

Date de décision : 29/09/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes